

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 AVR. 2015



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 avril 2015

Le seize avril deux mille quinze, à 14h45, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Mairie de Bourges, sur convocation de M. le Président.

Sous la présidence de :

- M. Georges Buisson, personnalité qualifiée, Président
- M. Jean-Pierre Mercier, personnalité qualifiée, Vice-président

Représentants de l'Etat

- Mme Annabel Poincheval, Conseillère théâtre Drac Centre représentant Mme Sylvie Le Clech, Directrice de la DRAC
- Mme Marie-Christine Nicolich, Directrice des Collectivités représentant Mme Marie-Christine Dokhelar, Préfète du Cher

Représentants de la Ville

- M. Frédéric Charpagne, Maire-Adjoint chargé de la Culture, représentant M. Pascal Blanc, Maire de Bourges
- M. Pierre-Antoine Guinot, Maire-Adjoint chargé du Tourisme et du Patrimoine
- M. Franck Ciup, Conseiller Municipal

Représentant de la Région

Représentant du Département

Personnalités qualifiées

- M. Paul Fournier
- M. Charles Parnet

Représentants du Personnel

- Mme Sylvie Truelle
- M. Nicolas Bénard

Personnalités invitées :

M. Olivier Atlan, Directeur, Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Mme Audrey Matel, Directrice de la communication des relations publiques et de l'accueil, Mme Camille d'Angelo, Chargée de mission théâtre danse au Conseil Régional Centre Val de Loire, Mme Aude Buffier, Directrice adjointe Culture Ville de Bourges, Mme Corinne Bouzillé, Directrice Générale adjointe Ville de Bourges, M. Philippe Daudenthum-Aupart, Agent comptable de l'EPCC, Mme Roselyne Daubies, secrétaire de séance, Mme Gaëlle Poncet, secrétaire de séance.

Excusés :

- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (pouvoir M. Paul Fournier)
- Mme Christine Dokhelar, Préfète du Cher (pouvoir Mme Marie-Christine Nicolich)
- M. Pascal Blanc, Maire de Bourges (pouvoir M. Frédéric Charpagne)
- Mme Irène Ajer, Personnalité qualifiée (pouvoir M. Georges Buisson)
- Mme Martine Sachet, Personnalité qualifiée
- M. Philippe Salvetti, Personnalité qualifiée

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération n° 2/2015

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La consommation des crédits est conforme aux prévisions : le résultat d'exploitation 2014 se traduit par un excédent de 5 984.46 €.

Le compte administratif détaillé de la Maison de la Culture est annexé à la présente délibération. Le montant des dépenses et des recettes, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération, est présenté par chapitre ci-après :

	Crédits ouverts au titre du budget (BP+BS+DM)	Crédits employés	Crédits non employés
SECTION EXPLOITATION			
DEPENSES			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	2 066 667,01 €	1 946 234,37 €	120 432,64 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 716 448,00 €	1 705 078,97 €	11 369,03 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	2 000,00 €	103,13 €	1 896,87 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €	56,16 €	943,84 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	58 155,84 €	1 844,16 €
RECETTES			
Chapitre 013 – Atténuation de charges			0,00 €
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations...	899 253,50 €	763 823,95 €	135 429,55 €
Chapitre 74 – Subventions	2 864 762,00 €	2 869 973,21 €	-5 211,21 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	4 663,00 €	5 052,00 €	-389,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	34 426,00 €	35 725,75 €	-1 299,75 €
Chapitre 78 – Reprise sur provisions et dépréciations	29 021,00 €	29 012,00 €	9,00 €
Chapitre 79 – Transfert de charges		2 952,82 €	-2 952,82 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 073,20 €	9 073,20 €	0,00 €
R002 RESULTAT REPORTE	5 916,31 €		5 916,31 €
Total des dépenses	3 847 115,01 €	3 709 628,47 €	137 486,54 €
Total des recettes	3 847 115,01 €	3 715 612,93 €	131 502,08 €
Résultat d'exploitation		5 984,46 €	
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	45 971,00 €		45 971,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	122 664,40 €	13 427,90 €	109 236,50 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés			
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 073,20 €	9 073,20 €	
RECETTES			
Chapitre 13 – Subvention d'investissement		6 349,00 €	-6 349,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	58 155,84 €	1 844,16 €
R001 RESULTAT REPORTE	117 708,60 €		117 708,60 €
Total des dépenses	177 708,60 €	22 501,10 €	155 207,50 €
Total des recettes	177 708,60 €	64 504,84 €	113 203,76 €
Solde d'exécution		42 003,74 €	
Total des dépenses Sections Exploitation et Investissement	4 024 823,61 €	3 732 129,57 €	292 694,04 €
Total des recettes Sections Exploitation et Investissement	4 024 823,61 €	3 780 117,77 €	244 705,84 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat de l'exercice 2014
Fonctionnement	5 984.46 €
Investissement	42 003.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de reporter le résultat de fonctionnement de 5 984.46 € de l'exercice 2014 sur le compte « R 002 – Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2015;
- de reporter le résultat d'investissement de 42 003.74 € de l'exercice 2014 sur le compte « R 001 – Solde de la section d'investissement reporté » du budget 2015 ;
- d'approuver le compte administratif 2014 de la Maison de la Culture de Bourges ;

Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN


REPUBLIQUE FRANCAISE

<input type="text"/>	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
----------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL EPCC Maison de la Culture de Bourges

M4 (1)

Compte Administratif	(2)
-----------------------------	------------

ANNEE 2014

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du compte administratif II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties p.28 A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées p.29 A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties p.29		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- ~~avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~- budgétaires (délibération n° du).~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	3 709 628,47	3 715 612,93	5 984,46
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1068)</small>	22 501,10	64 504,84	42 003,74
+		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0	5 916,31
	Report en section d'investissement (001)	0	117 708,60

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		3 732 129,57	3 903 742,68	171 613,11

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	0	0
	Section d'investissement	0	0
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0	0

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	3 709 628,47	3 721 529,24	11 900,77
	Section d'investissement	22 501,10	182 213,44	159 712,34
	TOTAL CUMULE	3 732 129,57	3 903 742,68	171 613,11

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 066 667,01	1 877 766,89	68 467,48		120 432,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 716 448,00	1 649 307,11	55 771,86		11 369,03
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00				1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 784 115,01	3 527 074,00	124 239,34		132 801,67
66	Charges financières	2 000,00	103,13			1 896,87
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	56,16			943,84
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 787 115,01	3 527 233,29	124 239,34		135 642,38
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	60 000,00	58 155,84			1 844,16
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 000,00	58 155,84			1 844,16
TOTAL		3 847 115,01	3 585 389,13	124 239,34		137 486,54
Pour Information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	899 253,50	763 823,95			135 429,55
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	2 864 762,00	2 869 973,21			-5 211,21
75	Autres produits de gestion courante	4 663,00	5 052,00			-389,00
Total des recettes de gestion courante		3 768 678,50	3 638 849,16			129 829,34
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	34 426,00	35 725,75			-1 299,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)	29 021,00	29 012,00			9,00
79	Transfert de charges		2 952,82			-2 952,82
Total des recettes réelles d'exploitation		3 832 125,50	3 706 539,73			125 585,77
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	9 073,20	9 073,20			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 073,20	9 073,20			
TOTAL		3 841 198,70	3 715 612,93			125 585,77
Pour Information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		5 916				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	45 971,00			45 971,00
21	Immobilisations corporelles	122 664,40	13 427,90		109 236,50
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		168 635,40	13 427,90		155 207,50
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
4581	Total des opé. Pour compte de tiers (7)				
Total des dépenses réelles d'investissement		168 635,40	13 427,90		155 207,50

040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	9 073,20	9 073,20		
041	Opérations patrimoniales (4)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 073,20	9 073,20		

TOTAL		177 708,60	22 501,10		155 207,50
--------------	--	-------------------	------------------	--	-------------------

Pour information					
D'001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement		6 349,00		-6 349,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement			6 349,00		-6 349,00
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (8)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
Total des recettes réelles d'investissement			6 349,00		-6 349,00

021	Virement de la section de fonctionnement (4)				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	60 000,00	58 155,84		1 844,16
041	Opérations patrimoniales (4)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		60 000,00	58 155,84		1 844,16

TOTAL		60 000,00	64 504,84		-4 504,84
--------------	--	------------------	------------------	--	------------------

Pour information					
R 002 Solde d'exécution positif reporté de N-1		117 708,60			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 946 234,37		1 946 234,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 078,97		1 705 078,97
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	103,13		103,13
67	Charges exceptionnelles	56,16		56,16
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		3 651 472,63		3 651 472,63

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	
---	--

3 651 472,63

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	13 427,90		13 427,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		13 427,90		13 427,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

13 427,90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	763 823,95		763 823,95
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	2 869 973,21		2 869 973,21
75	Autres produits de gestion courante	5 052,00		5 052,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	35 725,75		35 725,75
78	Reprises sur amortissements et provisions	29 012,00		29 012,00
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		3 703 586,91		3 703 586,91

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	5 916,31
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 709 503,22
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	6 349,00		6 349,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
4582	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		6 349,00		6 349,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	117 708,60
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 057,60
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1	
Chap/	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR H-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
art (1)						
011	DEPENSES A CARACTERE GENERAL	2 088 067,01	1 877 766,89	68 487,48		120 432,64
604	ACHATS D'ETUDES ET PREST-SERVICES	764 508,40	732 089,45	17 032,09		15 387,92
6061	FLUIDES	22 378,50	18 290,52	3 154,10		933,79
6063	FOURNITURES ENTRE & PET. EQP	26 691,01	20 054,90	274,17		8 362,04
6064	FOURNITURES ADM	6 487,40	6 467,40			
6066	CARBURANTS	4 589,88	4 589,88			
6068	AUTRES FOURNITURES	131 333,96	131 080,02	2 620,00		-2 972,04
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	18 000,00	11 500,00	4 500,00		
612	REDEVANCES DE CREDIT BAIL	29 327,54	28 431,54			896,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	81 251,42	79 064,01			2 187,41
6135	LOCATIONS MOBILIERES	30 575,73	29 965,92	423,33		186,48
614	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	15 530,00	17 577,04			-2 047,04
6152	TRAV ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIER					
6155	TRAV ENTRET MOBILIER					
6156	MAINTENANCE	43 772,84	44 378,61	1 021,82		-2 527,59
6161	PRIMES ASSURANCE MULTIRQUES	11 188,01	11 198,61			
6168	PRIMES ASSURANCE AUTRES:	7 045,54	7 045,54			
617	ETUDES ET RECHERCHES					
618	DIVERS	3 193,59	3 258,78			-65,22
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE & AUX REGISSEURS	8 436,00	1 936,00			6 500,00
6226	HONORAIRES	33 884,32	25 856,00	8 500,00		-471,68
6228	DIVERS FRAIS ANNEXES, COURSIERS					
6231	ANNONCES & INSERTIONS	12 173,71	12 154,98			18,73
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 982,02	45 465,97			-483,95
6238	DIVERS	4 465,10	4 465,10			
624	TRANSPORT BIENS ET PERSONNES	25 394,15	24 065,17			1 328,98
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	138 830,31	138 546,63	977,53		-684,85
6255	FRAIS DE DEMENAG.	707,25	707,25			
6256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	40 299,31	49 133,07	348,70		-9 182,46
6257	RECEPTIONS	14 405,81	14 806,38	216,89		-417,66
6261	AFFRANCH. ET ROUTAGE	9 689,45	9 689,59	19,86		0,00
6262	TELEPHONE ET TELEX	25 196,55	24 953,54			243,01
627	SERVICES BANCAIRES	2 150,00	2 626,20			-476,20
6281	CONCOURS DIVERS	11 390,83	11 390,83			
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE					
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX					
6288	AUTRES PREST EXT DIVERSES	423 901,11	302 834,08	20 088,00		100 979,03
63511	TAXE PROFESSIONNELLE					
63512	AUTRES TAXES					
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 970,00	-979,00			2 949,00
6358	AUTRES DROITS	2 400,00	1 530,00	413,00		457,00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERS AS	72 517,84	63 494,63	7 270,65		1 752,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 718 448,00	1 649 307,11	55 771,86		11 369,03
621	PERSONNEL INTERIMAIRE	17 436,80	20 858,46			-3 221,57
6311	TAXES SUR SALAIRES	73 383,00	72 600,00	783,00		
6312	TAXES D'APPRENTISSAGE					
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT					
6333	PART FORMATION CONTINUE					
6334	PART EFFORT DE CONSTRUCTION					
6411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 578 300,81	1 568 486,97	28 659,92		-18 848,08
6412	CONGES PAYES	41 572,73	-16 808,89	22 898,14		35 483,44
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		150,00			-150,00
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS					
645	URSSAF					
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	5 754,57	4 220,57	3 430,80		-1 896,80
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					
014 (7)	Atténuation de produits					
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00				1 000,00
651	REDEVANCES POUR BREVET					
658	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	1 000,00				1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65)		3 784 115,01	3 527 074,00	124 239,34		132 801,67
66	Charges financières (b)	2 000,00	103,13			1 896,87
661	INTERETS MORATOIRES	2 000,00	103,13			1 896,87
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	56,16			943,84
671	CHARGES EXCEP. SUR OPER DE L'EXERCICE					
673	TITRES ANNULES(SUR EXERCICES ANT.)					
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	56,16			943,84
68	Dotations aux provisions (d) (10)					
687	Dotations aux provisions					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)					
695	IMPOTS SUR LES BENEFICES					
697	IMPOSITION FORFAITAIRE ANNUELLE					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 787 115,01	3 527 233,29	124 239,34		135 642,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) sauf le compte 621 rattaché au sous-chapitre 012.

(3) Si le montant des ICAF de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 6612 sera négatif.

(4) Si le régime appliqué le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises.

Les créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre présente pas en 1016.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A1	
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	60 000,00	58 155,84			1 844,16
675	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
681	operations d'ordre fonct. dépenses	60 000,00	58 155,84			1 844,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 000,00	58 155,84			1 844,16
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	58 155,84			1 844,16
TOTAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		3 847 115,01	3 585 389,13	124 239,34		137 486,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
013	Atténuation des charges (5)				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS				
6459	REMBOURSEMENTS SUR CS				
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	899 253,50	763 823,95		135 429,55
7061	PRESTATIONS DE SERVICES- BILLETTERIE	392 523,40	395 660,62		-3 137,22
7062	PRESTATIONS DE SERVICES- CARTES D'ADHERE	63 900,00	63 716,95		183,05
7063	RECETTES DES ATELIERS	110 000,00	85 221,35		24 778,65
7064	PRESTATIONS DE SERVICES-RECETTES DE COPR	111 746,00	92 966,26		18 779,74
7065	PRESTATIONS DE SERVICES-RECETTES DE TOUR	210 884,10	110 704,60		100 179,50
707	VENTE DE MARCHANDISES				
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	10 200,00	15 554,17		-5 354,17
74	Subventions d'exploitation	2 864 762,00	2 869 973,21		-5 211,21
741	SUBVENTIONS -VILLE	1 002 190,00	1 009 731,81		-7 541,81
742	SUBVENTION DEPARTEMENT	163 200,00	163 200,00		
743	SUBVENTION REGION	217 370,00	217 370,00		
744	SUBVENTION ETAT	1 251 550,00	1 251 550,00		
745	SUBVENTIONS AUTRES	26 353,00	27 658,89		-1 305,89
746	MECENAT				
7481	SUBVENTION SUR PROJETS VILLE	15 000,00	15 000,00		
7482	SUBVENTION SUR PRODUCTION VILLE	42 600,00	42 600,00		
7483	SUBVENTION SUR PROJETS CG	55 000,00	55 000,00		
7484	SUBVENTION SUR PRODUCTION CG	65 000,00	65 000,00		
7485	SUBVENTION DRAC EDUC CULT	26 499,00	22 862,51		3 636,49
7486	SUBVENTION SUR PROJET DRAC				
75	Autres produits de gestion courante	4 663,00	5 052,00		-389,00
757	PARTENARIAT	4 500,00	5 000,00		-500,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	163,00	52,00		111,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		3 768 678,50	3 638 849,16		129 829,34
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)	34 426,00	35 725,75		-1 299,75
7717	DEGREVEMENT D'IMPOTS AUTRES QU'IMPOTS SU				
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERAT				
773	MDTS ANNULES SUR EXERCICES ANT.		1 274,73		-1 274,73
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 426,00	34 451,02		-25,02
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)	29 021,00	29 012,00		9,00
781	REPRISE SUR PROVISIONS	29 021,00	29 012,00		9,00
79	TRANSFERT DE CHARGES		2 952,82		-1 265,73
79	TRANSFERTS DE CHARGES		2 952,82		
TOTAL RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		3 832 125,50	3 703 586,91		128 538,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	9 073,20	9 073,20			
777	OPERATION D'ORDRE CPT 777	9 073,20	9 073,20			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (2)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 073,20	9 073,20			

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE					
(=Total des opérations réelles et ordres)	3 841 198,70	3 715 612,93			125 585,77

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	5 916,31
---------------------------------------	----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(3) Si la règle a opté pour les provisions budgétaires.
(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	45 971,00			45 971,00
205	CONCESSION DROITS SIMILAIRES	45 971,00			45 971,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	122 664,40	13 427,90		109 236,50
2135	INST.GENE.AGENC.AMENAG.CONSTR.	3 998,20			3 998,20
2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI IGAA				
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES				
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	2 700,85			2 700,85
21735	INSTALLATIONS GENERALES LOCAUX MAD	110 883,45	2 597,00		108 286,45
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.	5 081,90	10 830,90		-5 749,00
2184	MOBILIER				
2188	AUTRES				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
Total des dépenses d'équipement		168 635,40	13 427,90		155 207,50

10	Dotations, fonds divers et réserves				
1068	RESERVES FACULTATIVES				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
167	EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS PARTI				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	168 635,40	13 427,90	155 207,50
-----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (3)	9 073,20	9 073,20		
13914	OPERATIONS D'ORDRE Amortissement Sub Inv	9 073,20	9 073,20		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
	<i>Charges transférées</i>				
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 073,20	9 073,20		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	177 708,60	22 501,10		155 207,50
---	-------------------	------------------	--	-------------------

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (8)	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement		6 349,00		-6 349,00
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 349,00		-6 349,00
16	Emprunts et dettes assimilées				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS (CNC)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement			6 349,00		-6 349,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
4582..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES			6 349,00		-6 349,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>				
21	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)</i>	60 000,00	58 155,84		1 844,16
28	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	60 000,00	58 155,84		1 844,16
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		60 000,00	58 155,84		1 844,16
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 000,00	58 155,84		1 844,16
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		60 000,00	64 504,84		-4 504,84

Pour information	
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	117 708,60

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI Q40 = DE 042.
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° :(1)

LIBELLE :

POUR VOTE (Chapitre)

ou

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES				A		B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECVETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (4)	
RECETTES			C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération, et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice
(5) Indiquer la somme algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N de l'exercice	Annulé à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

- (1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;
- (2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux Indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

- (1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.
- (3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.
- (4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé) ou changement de mode d'amortissement).
- (5) Indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en		ICNE de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (5)		Index (4)	Niveau de taux (4)		Intérêts	en capital
TOTAL GENERAL																	
163 Emprunts obligataires																	
163 Emprunts obligataires (Total)																	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																	
1641 Emprunts en euros (8)																	
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																	
16441 Opérations afférentes à l'emprunt																	
165 Dépôts et cautionnements reçus																	
Total des dépôts et cautionnements reçus																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																	
168 Autres emprunts et dettes assimilées																	
1681 Autres emprunts																	
1682 Bons à moyen terme négociables																	
1687 Autres dettes																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 068.

(8) Reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (7)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en capital		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)		Niveau de taux	en Intérêts		en capital
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																	
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	

Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 31/12/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 31/12/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du	
AMORTISSEMENT linéaire pro rata temporis à compter de la date de mise en service du bien.	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : pas de seuil	délibération n°21/2011 du 9 novembre 2011	
	Durée (en année)		
	Concession, droits similaires		1
	Installations spécifiques techniques, générales,		4
	Matériel de transport		5
	Matériel de bureau, mobilier, immobilisations reçues en		3
	Constructions		10
Immobilisations reçues en affectation autres terrains et	20		

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations Inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises Inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D			I		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C			II		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)				
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros				
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Reversement de dotations et fonds divers				
13	Remboursement de subventions				
26	Participations et créances rattachées				
261	Titres de participation				
266	Autres formes de participation				
27	Autres immobilisations financières				
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)				
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)				
274	Prêts accordés				
275	Dépôts et cautionnements versés				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D					
Reprises sur autofinancement antérieur (C)					
15	Sur provisions pour risques et charges				
10	Sur apports, dotations et réserves				
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat				
.9	Sur provisions pour dépr. d.....				
Autres opérations					
Charges transférées (D) = E + F + G					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)					
Production immobilisée (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K					
Ressources propres externes (G)					
10222	FCTVA				
10223	TLE				
10224	Versement au titre du P.L.D.				
10225	Participation pour dépassement du COS.				
10228	Autres fonds globalisés				
Autres recettes financières (H)					
138	Autres subv. d'invest. Non transf.				
165	Dépôts et cautionnements				
261	Titres de participation				
274	Remboursement de prêts				
27634	Communes et structures intercommunales				
27638	Autres établissements publics				
Transferts entre sections (J)					
021	Virement de la section d'exploitation (k)				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

D001	Déficit d'investissement reporté
-------------	---

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recette financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		18	Compte de liaison : affectation à ...	
18	Compte de liaison : affectation à ...		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		020	Dépenses imprévues	
020	Dépenses imprévues		45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

Date de la délibération :

Chapitre	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	
DEPENSES 4581 + N°opération						
(nature des travaux)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
RECETTES 4582 + N°opération						
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.1
 B1.2

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en capital en (8)		
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8)	intérêts	
Totaux généraux																		
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																		
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Annuelle, trimestrielle ou mensuelle.

(3) Indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/2014

AGENTS NON TITULAIRES	Poste	Catégories / Echelon	SECTEUR	Rémunération brute annuelle
Atlan Olivier	Directeur	Groupe 1/1	Administratif	82 433
Benard Nicolas	Conseiller technique	Groupe 4 / 7	Technique	36 893
Bouzit Catherine	Directrice du secteur de l'information	Groupe 3 / 7	Administratif	38 787
Bry Pascal	Machiniste/Constructeur-proj	Groupe 7 / 7	Technique	26 156
Caussade Arnaud	Attaché relations publiques.	Groupe 6 / 1	Administratif	23 385
Chevereau Geneviève	Habilleuse	Groupe 8 / 7	Technique	13 989
Daguin Caroline	Chargée relations publiques	Groupe 4 / 1	Administratif	28 886
Daubies Roselyne	Assistante de direction	Groupe 4 / 4	Administratif	37 730
Delancray Alain	Gardien/standardiste	Groupe 9 / 2	Administratif	24 663
Deroziere Olivier	Attaché information/graphiste/webmaster	groupe 5 / 3	Administratif	26 534
Dgs Santos Paule Christine	Comptable paie	Groupe 7 / 1	Administratif	1 911
Dufourd Florence	Ouvreuse	Groupe 8 / 2	Administratif	2 519
Estrade Pascal	Régisseur de scène	Groupe 6 / 5	Technique	25 481
Frelat François	Responsable comptable et social	Groupe 4 / 4	Administratif	34 138
Ghezziel Zinedine	Régisseur Lumiere	Groupe 6 / 5	Technique	26 352
Joly Carole	Attachée à l'accueil	Groupe 6 / 4	Administratif	12 235
Khima Rabbah	Directeur technique	Groupe 3 / 3	Technique	48 867
Lespagnol Sabine	Caissière hôtesse d'accueil	Groupe 8 / 2	Administratif	21 126
Llopis Aldrick	Projectionniste / gardien / caissier	Groupe 9 / 6	Administratif	24 047
Loeuillet Joël	Régisseur de scène	Groupe 6 / 1	Technique	23 400
Matel Audrey	Directrice de la communication, des RP et de l'accueil	Groupe 3 / 1	Administratif	34 138
Montagné Anne-Sophie	Administratrice	Groupe 2 / 1	Administratif	41 600
Moussel Odette	Employée de nettoyage	Groupe 9 / 3	Technique	22 165
Munier Vincent	Régisseur général	Groupe 4 / 5	Technique	35 451
Nectoux Olivier	Conseiller technique	Groupe 3 / 5	Technique	40 508
Piederriere Benoit	Chargé de programmation cinéma - opérateur	Groupe 4 / 1	Technique	28 366
Pineaud Alexia	Caissière hôtesse d'accueil	Groupe 8 / 5	Administratif	24 362
Poncet Gaëlle	Assistante de direction	Groupe 4 / 1	Administratif	28 080
Roger Didier	Machiniste/Constructeur	Groupe 7 / 7	Technique	29 041
Rollot Joël	Régisseur lumiere adj,	Groupe 6 / 6	Technique	28 690
Truelle Sylvie	Responsable accueil billetterie	Groupe 4 / 3	Administratif	33 826
Vincent Eric	Machiniste/Constructeur	Groupe 7 / 7	Technique	29 046
Vincent Pascale	Employée de nettoyage/employée polyvalente	Groupe 8 / 4	Technique	23 214
TOTAL GENERAL				967 319

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

**C4 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES				
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES				

(1).Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Acte d'ARRETE - SIGNATURES

Préfecture du Cher, le

17 AVR. 2015



Nombre de membres en exercice **19**
 Nombre de membres présents **14**
 Nombre de suffrages exprimés
 VOTES : Pour **14**
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : 30-mars-15

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A Bourges le 16 avril 2015





Le président, **Georges Buisson**

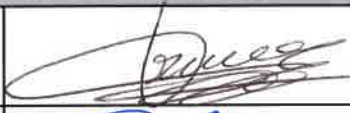

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A Bourges le 16 avril 2015

Les membres du conseil d'administration

Qualité	Pouvoir	Signature
Représentant de l'Etat		
<i>Dylane Le Clech DRAC</i>	<i>Arnaud Panchaud</i>	
<i>Mme Jeanne Christiane Ochular Préfet</i>	<i>Mme Jeanne Christiane Michelet</i>	
Représentant de la Ville		
<i>M. Jean-P. Blanc</i>	<i>M. Charpignon</i>	
<i>M. Charpignon</i>		
<i>M. Guind</i>		
<i>M. Crup</i>		
Représentant de la Région		
<i>M. Bonneau</i>	<i>P. Farnier</i>	
Représentant Département		

Personnalités qualifiées			
	René Djeu	G. Buisson	
	Charles Parnel		
	Paul Fournier		
	Jean Pierre Perrier		

Représentants du personnel			
	Sylvie Druelle		
	Nicolas Bernatq.		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bourges, le

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

17 AVR. 2015

